

**Décision portant nomination du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne de prévention des risques, session 2024, dans l'académie de LYON.**

Le président de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2024 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de LYON, au titre de l'année 2024 ;

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne de prévention des risques, au titre de l'année 2024, dans l'académie de LYON :

Madame FOERSTER Delphine, ingénieure d'études hors classe, présidente, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Monsieur TROLAT Xavier, technicien classe supérieure, vice-président, Ecole normale supérieure de Lyon, Lyon.

Madame BOWE Christelle, ingénieure d'études de classe normale, experte, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Madame BRETEAU Sandrine, assistante ingénieure, Ecole normale supérieure de Lyon, Lyon.

Monsieur FOURNIER Didier, assistant ingénieur, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Monsieur KHROUZ Lhoussain, assistant ingénieur, suppléant, Ecole normale supérieure de Lyon, Lyon.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Lyon, le 21/05/2024

Pour le président de l'ENS de Lyon  
et par délégation  
le directeur général des services

**Lyasid HAMMOUD**